

DEPARTEMENT  
de Maine-et-Loire  
ARRONDISSEMENT  
d'ANGERS

COMMUNE de  
**MORANNES SUR  
SARTHE -  
DAUMERAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du LUNDI 6 FÉVRIER 2023**

Le 6 février 2023 à 19h30, le conseil municipal de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARDOEN, Maire.

Convocation du 31 janvier 2023 – Nombre de membres 29 – Présents 24

**Étaient présents Mesdames et Messieurs :**

DAVY Jean-Luc, Maire délégué de DAUMERAY et adjoint,  
LECOURT Sylvie, Maire déléguée de CHEMIRÉ SUR SARTHE et adjointe,  
ATANI Béatrice, DIARD Françoise, CHERBONNIER Noël, CHERRÉ Christelle, LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine BONNAVENTURE Mickaël, adjoints,  
ALLARD Mickaël, CLÉMOT Dany, DELUK – de BUYSSCHER Véronique, ETOURNEAU Patrice, FRESNEAU Eric, FREULON Véronique, GUITTON Sébastien, HUMEAU Emmanuelle, LANGLAIS Héléne, LETHIELLEUX Joëlle, MARTIN Denis, MOGUET Françoise, RENAULT Alexandra, SIMON Emmanuel, THIBAUT Jean-Paul conseillers municipaux.

**Absents ayant donné procuration :** LEDERNET Christian (pouvoir à LECOURT Sylvie),

**Absents excusés :** DUPUIS Virginie, de RICHEMONT Xavier,

**Absents :** GUÉRY Louis, de MIEULLE Roger,

**Secrétaire de Séance :** HUMEAU Emmanuelle.

**N° 2023 – 014 : ADRESSAGE – ROUTE DE CHEMIRE SUR SARTHE**

Monsieur le Maire donne la parole à M. Noël CHERBONNIER, adjoint au maire.

Monsieur CHERBONNIER fait savoir que dans le cadre de la mise en place du nouvel adressage sur la commune de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY, la partie de RD 26 située entre MORANNES et CHEMIRE SUR SARTHE n'a pas reçu de dénomination.

Il propose de l'appeler « Route de CHEMIRE SUR SARTHE ».

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette dénomination : Route de CHEMIRE SUR SARTHE.**

La présente délibération sera transmise en Préfecture.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Marie CARDOEN

